



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 13 de la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié de le tenir régulièrement informé de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), notamment en lui indiquant les mesures prises dans le sens de l'intégration structurelle de la Mission d'ici au 1^{er} janvier 2014, et de lui présenter une étude des incidences sur le plan politique et celui de la sécurité d'un déploiement plus large de la Mission sur le territoire somalien tous les 90 jours. Le présent rapport relate les principaux faits nouveaux survenus en Somalie au cours de la période allant du 16 août au 15 novembre 2013.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Un an après sa formation, le Gouvernement fédéral progresse sur la voie de la réforme constitutionnelle et de la tenue d'élections nationales d'ici à 2016, et ce, malgré les immenses difficultés pour parvenir à un consensus national sur l'avenir de l'État fédéral.

3. Du 2 au 6 septembre, s'est déroulée, sous l'égide du Président de la Somalie, Hassan Cheikh Mohamoud, une conférence nationale intitulée « Vision 2016 », qui a rassemblé des parlementaires, des représentants des autorités régionales, des groupes de la société civile et des membres de la diaspora. À cette occasion, ont été formulées des recommandations précises concernant le processus politique et la feuille de route à suivre dans divers domaines comme le développement constitutionnel, le fédéralisme, la bonne gouvernance, les élections et l'information du public, la réconciliation et la justice transitionnelle.

4. Le 28 août, à Addis-Abeba, le Gouvernement fédéral a conclu avec Ahmed Madobe un accord attendu de longue date, qui a donné naissance à l'Administration intérimaire de Djouba. Cet accord a été facilité par le Ministre éthiopien des affaires étrangères, Tedros Adhanom Ghebreyesus, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au niveau ministériel. L'Administration intérimaire couvre les territoires du Gedo, du Djouba Hoose et du Djouba Dhexe. Elle a été établie pour deux ans et devrait déboucher sur la formation



d'un État fédéral permanent. Ahmed Madobe a également été officiellement nommé « chef intérimaire » dans l'accord, qui prévoit également que l'Administration intérimaire gardera le contrôle du port de Kismayo (Djouba Hoose) au cours des six premiers mois, avant que cette responsabilité ne soit transférée au Gouvernement fédéral.

5. Les 30 et 31 octobre, le Président de la Somalie s'est rendu à Kismayo pour la première fois depuis sa prise de fonctions en septembre 2012. Cette visite a été suivie par une conférence de réconciliation à Mogadiscio qui a réuni des représentants de l'État fédéral et de l'Administration intérimaire du Djouba, du 3 au 6 novembre. Des chefs de milices opposées à l'Administration intérimaire étaient également présents. Les parties ont convenu d'arrêter les hostilités, d'œuvrer à la réintégration des miliciens et de lutter ensemble contre les Chabab. L'accord relatif à l'Administration intérimaire ne comportait pas de dispositions relatives au partage des pouvoirs, ce que l'opposition avait initialement exigé. La prochaine conférence de réconciliation doit se tenir à Kismayo.

6. Le 31 août, dans la ville de Baidoa (région de Bay), l'assemblée des chefs traditionnels des clans Digil et Mirifle a publié une déclaration dans laquelle elle qualifiait l'accord d'Addis-Abeba d'anticonstitutionnel et l'accusait de ne pas tenir compte des aspirations de leurs communautés. Cette déclaration reflétait une opinion largement répandue dans les communautés Digil et Mirifle, lesquelles avaient le sentiment de ne pas avoir été dûment représentées lors des négociations d'Addis-Abeba. S'en est suivie une conférence de quatre jours organisée par l'assemblée des chefs traditionnels, qui s'est ouverte à Baidoa, le 18 septembre, et qui a rassemblé le Président du Parlement fédéral, Mohamed Cheikh Osman Jawari, des parlementaires, des chefs de clans, des dignitaires religieux et des représentants des autorités régionales, des administrations de district et de la société civile et des membres de la diaspora. Dans le communiqué final, les participants à la Conférence ont réaffirmé leur rejet de l'accord d'Addis-Abeba et réclamé la tenue d'une conférence visant à créer un État fédéral composé des six régions méridionales de la Somalie, y compris le Djouba Hoose, le Djouba Dhexe et le Gedo. Au cours des semaines suivantes, l'assemblée des chefs a fait campagne pour gagner le soutien des chefs d'autres clans dans les six régions.

7. Par ailleurs, des tensions demeurent entre l'État fédéral et les autorités du Puntland depuis que ces dernières ont décidé, en août, de suspendre toute coopération et toutes relations avec lui. Outre qu'elle lui reproche des accommodements avec la constitution provisoire et un manque d'équité dans la répartition de l'aide internationale, l'administration du Puntland a, à plusieurs reprises, accusé les autorités fédérales de ne pas réellement tenir au fédéralisme et à un système décentralisé de gouvernance.

8. Dans le même temps, les préparatifs en vue de l'élection présidentielle au suffrage indirect dans le Puntland, prévue le 8 janvier 2014, se sont accélérés. Plusieurs candidats à l'élection se sont déclarés. Les chefs traditionnels des divers clans ont commencé le processus de sélection des 66 membres du Parlement du Puntland, lesquels éliront à leur tour un président et un vice-président en janvier 2014.

9. Le 24 septembre, les ministres du gouvernement du « Somaliland » ont voté un budget pour 2014, d'un montant de 212 millions de dollars des États-Unis, dont plus de 51 % sont consacrés à des activités liées à la sécurité. Le 19 septembre, les trois

partis officiels du « Somaliland », sa commission électorale « nationale » et le gouvernement ont conclu un accord visant à mener à bien le processus d'enregistrement des faits d'état civil et d'inscription des électeurs avant l'élection présidentielle de 2015.

B. Situation sur le plan de la sécurité

10. Au cours de la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité à Mogadiscio est restée relativement stable. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité nationales somaliennes ont continué à déjouer, pratiquement tous les jours, des attaques des Chabab à l'intérieur et à l'extérieur de Mogadiscio. Ainsi, les Chabab ont revendiqué l'attaque du 3 septembre perpétrée contre un convoi du Gouvernement fédéral qui transportait du personnel de sécurité dans le cadre de la visite du Président de la Somalie dans la ville portuaire méridionale de Marka.

11. Le 4 septembre, une série d'explosions coordonnées a eu lieu dans l'ensemble des districts de Mogadiscio et, le 7, un attentat-suicide à la bombe contre un restaurant très fréquenté situé à proximité du palais présidentiel a fait 15 morts et plus d'une vingtaine de blessés. Les attaques à petite échelle et les assassinats ciblés ont également continué. Le 8 novembre, deux bombes ont explosé à l'hôtel Maka Al Mukaramma à Mogadiscio, tuant au moins quatre personnes et en blessant plus d'une douzaine, parmi lesquelles un parlementaire. Les Chabab ont revendiqué l'attaque.

12. L'attaque du 21 septembre contre le centre commercial Westgate de Nairobi a montré que la menace que les Chabab posent aux niveaux régional et international ne cesse de grandir. Il semblerait que, sous la direction d'Ahmed Godane, l'objectif des Chabab se soit éloigné de la Somalie et de sa politique interne pour se rapprocher de l'idéologie et du programme d'action à visée mondiale d'Al-Qaïda.

13. Le 5 octobre, les forces des États-Unis ont lancé une attaque contre une villa habitée par des Chabab à Baraawe, mais celle-ci n'aurait pas débouché sur la capture ou l'assassinat du commandant visé. Dans une déclaration à la presse faite le 31 octobre, l'AMISOM a annoncé avoir repris ses opérations offensives contre les Chabab dans le Djouba Hoose et dans le Djouba Dhexe ainsi que dans la région du Bay. Le même jour, la Mission et les forces de défense kényanes ont mené une attaque aérienne de grande envergure contre un camp d'entraînement des Chabab à Dinsor (région du Bakool), laquelle aurait détruit quatre véhicules techniques et un magasin d'armes.

14. Des représentants de l'administration et de la justice somaliennes ayant à plusieurs reprises affirmé que l'insécurité les empêchait de faire leur travail et entravait notamment les auditions devant les juridictions judiciaires, les affaires impliquant les Chabab continuent d'être jugées par les tribunaux militaires.

15. Au cours de la période considérée, on a observé une recrudescence des activités criminelles, notamment la mise en place de postes de contrôle illégaux, des cambriolages et l'extorsion de fonds visant chauffeurs et propriétaires de transports en commun. Des exactions commises contre des civils par des éléments incontrôlés des forces de sécurité nationales somaliennes ont également été signalées, essentiellement aux alentours de Mogadiscio et de Kismayo.

16. La situation à Kismayo est restée précaire. Le 12 septembre, un véhicule piégé est venu percuter le convoi d'Ahmed Madobe. Ce dernier a survécu, mais cette tentative d'assassinat s'est soldée par la mort de plus d'une trentaine de personnes, dont 20 civils, la plupart ayant succombé sous les tirs de riposte de ses gardes de sécurité. Début octobre, des incidents ont été signalés à Kismayo entre des partisans de M. Madobe et ceux de Barre Hirale, rival local appartenant à un autre sous-clan. Le 29 octobre, des militants pro-Chabab et des combattants des milices « Ras Kamboni » de M. Madobe se sont affrontés près de l'aéroport de Kismayo à la suite d'une attaque des Chabab contre les « Ras Kamboni », les forces armées kényanes et la base de l'AMISOM à l'aéroport. Au moins quatre combattants des Chabab auraient été tués.

17. On rapporte que des affrontements auraient régulièrement opposé les Chabab aux forces de sécurité nationales somaliennes, à l'AMISOM et à d'autres groupes progouvernementaux dans le Bakool, le Bay et le Gedo. À la fin août, les Chabab ont également réussi, par deux fois, à prendre provisoirement le contrôle de la ville de Quracjome, à l'est de Ceel Berde (Bakool), qui était aux mains des forces de sécurité nationales somaliennes. Des incidents moins fréquents ont été signalés dans les régions de Galgadud et d'Hiraan. Les 19 et 20 septembre, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral ont repris les villes de Mahadday et de Biya Adde, au nord de Jowhar (Chébéli Dhexe). La situation dans le Chébéli Hoose est demeurée instable, la région étant toujours le principal foyer des activités des Chabab : des attaques de type guérilla et des attentats terroristes y sont signalés pratiquement chaque jour, en particulier dans les districts d'Afgooye et de Marka.

18. Dans le Puntland, les activités des Chabab ont été relativement peu importantes et intermittentes; il y a eu notamment des affrontements avec les forces de sécurité du Puntland dans la région montagneuse de Galgala et la découverte d'un engin explosif près de la résidence du Président du Puntland, Abdirahman Mohamed Farole, à Garoowe, le 23 août. Le 9 novembre, les insurgés du Mouvement des Chabab auraient également mené des attaques coordonnées contre le principal bureau local du gouvernement du Puntland, le commissariat de police de Biyo Kulule et la prison centrale de Boossaaso. Deux surveillants de la prison ont été tués et deux autres blessés au cours de l'incident. À l'approche du processus de sélection et des élections indirectes, les conditions de sécurité dans des villes importantes comme Garoowe, Boossaaso et Gaalkacyo sont une source de préoccupation grandissante. Les activités criminelles, notamment celles liées aux luttes entre clans, à la piraterie et au commerce, demeurent la menace la plus importante dans le Puntland et dans le Galmudug.

19. Dans le « Somaliland », la situation est restée relativement stable malgré la persistance des tensions autour des régions contestées de Sool, Sanaag et Cayn, et les affrontements sporadiques entre le Somaliland et l'État autoproclamé de Khatumo. Fin août, la visite du Vice-Président du Puntland à Talh (Sool), a ravivé les tensions interclaniques locales, lesquelles ont débouché sur deux affrontements entre des milices pro-Khatumo et les forces du Somaliland à Gambadh, les 13 et 15 septembre. Des troubles civils, dont certains à caractère violent, ont également été signalés dans la région de Sanaag entre la mi- et la fin septembre, après que les autorités du « Somaliland » eurent décidé d'interdire la vieille monnaie locale suite à des rumeurs persistantes faisant état de circulation de fausse monnaie somalienne dans le « Somaliland ».

III. Appui du système des Nations Unies au processus de consolidation de la paix

20. Avec la participation de l'Union européenne et de certains États Membres, des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine ont effectué une mission conjointe en Somalie du 26 août au 6 septembre 2013, qui avait pour buts de définir des objectifs de référence pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, d'évaluer l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne et d'examiner les moyens de protéger le personnel des Nations Unies en Somalie. Les conclusions de cette mission, qui sont présentées dans ma lettre au Conseil de sécurité en date du 14 octobre 2013 (S/2013/606), ont été approuvées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 10 octobre 2013 et par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2124 (2013) le 12 novembre.

A. Missions de bons offices et appui politique

21. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial, Nicholas Kay, a effectué une série de missions de médiation et de bons offices visant à promouvoir la réconciliation. Il a continué à travailler en étroite collaboration avec le Président et le Gouvernement fédéral et d'autres partenaires, qui tous ont redoublé d'efforts pour faire progresser la politique d'ouverture à l'égard des régions somaliennes et de dialogue avec elles, et pour profiter de l'élan grandissant que connaît le mouvement de création de nouvelles administrations régionales. À cet égard, il a engagé le Gouvernement fédéral, les responsables locaux somaliens et les partenaires internationaux, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à fournir un appui diplomatique et politique aux parties.

22. Sur fond de tensions entre le Gouvernement fédéral et le Puntland, mon Représentant spécial a effectué une visite de deux jours dans la capitale de la région, Garoowe, les 20 et 21 octobre; il y a tenu des consultations notamment avec les autorités régionales, le Président du Parlement du Puntland, les chefs traditionnels et d'autres représentants de la société civile. Il a exhorté l'administration du Puntland à veiller à ce que le processus qui doit déboucher en janvier 2014 sur la sélection de parlementaires et les élections indirectes se déroule de façon transparente et acceptable aux yeux de toutes les parties. Il a également vivement incité les chefs traditionnels à faire en sorte que les femmes soient bien représentées parmi les parlementaires.

23. Mon Représentant spécial a, en particulier, continué à collaborer étroitement avec les partenaires régionaux et internationaux. Il s'est rendu à Addis-Abeba (du 25 au 29 août), à Nairobi (les 5 et 6 septembre), à Rome (le 10 septembre), à Doubaï (le 11 septembre) et à Bruxelles (le 16 septembre) pour consulter les partenaires régionaux et internationaux et coordonner leurs actions respectives, ainsi que pour trouver des donateurs pouvant contribuer durablement à la MANUSOM et à l'AMISOM. Il a également tenu des consultations avec des membres de la diaspora somalienne à Londres, le 14 septembre, et à Minneapolis (États-Unis d'Amérique), le 27 septembre, pour les convaincre d'apporter leur appui au processus de consolidation de la paix et de reconstruction en Somalie.

24. La visite qu'a effectuée le Vice-Secrétaire général à Mogadiscio les 26 et 27 octobre a été une preuve de plus de la détermination de l'ONU et de la communauté internationale à aider la Somalie à parvenir à une paix durable. Le Vice-Secrétaire général a également profité de cette visite pour réaffirmer l'engagement ferme qu'a pris l'Organisation de poursuivre son étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral, dans le cadre d'une stratégie intégrée qui combine engagement politique et appui à la consolidation de la paix et de l'État. Il a également insisté sur la nécessité de garantir l'accès des organismes humanitaires aux populations les plus vulnérables de Somalie.

B. Appui à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État

Mise en place d'un système fédéral et examen de la Constitution

25. Le premier des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du Pacte pour la Somalie, approuvé le 16 septembre à Bruxelles, est la mise en place d'une « politique d'ouverture ». Cet objectif accorde plus particulièrement la priorité : à la poursuite d'un dialogue politique ouvert permettant l'édification de l'État et la réconciliation; à l'examen de la Constitution; et à la tenue d'élections en 2016. Pour s'assurer que son soutien est fourni de manière cohérente et répond à toutes ces priorités, l'ONU a mis en place en septembre 2013 une équipe intégrée d'appui constitutionnel qui réunit toutes les entités du système des Nations Unies concernées, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MANUSOM.

26. Pour appuyer le processus de formation de l'État et de réconciliation, la MANUSOM a fourni un appui technique et logistique à l'organisation de la conférence « Vision 2016 » (voir par. 3). L'ONU soutient également la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba, y compris des décisions prises lors de la conférence de réconciliation de Djouba (voir par. 4). À la demande du Gouvernement fédéral, mon Représentant spécial a donné directement des conseils aux autorités fédérales sur les différentes formes d'appui possibles à l'édification de l'État et l'équipe intégrée d'appui constitutionnel prépare une série de conférences sur le fédéralisme, le fédéralisme fiscal et le partage des richesses à l'intention des responsables gouvernementaux.

27. En ce qui concerne l'examen de la Constitution, le PNUD a continué de prêter son concours au Parlement fédéral et notamment à la Commission chargée du contrôle de la constitutionnalité. Le Parlement, et plus particulièrement la Commission d'examen et d'application, ont élaboré des projets en vue d'appuyer le secrétariat de la Commission chargée du contrôle de la constitutionnalité et de lancer une campagne nationale d'information et d'éducation civique. La MANUSOM participe à l'instauration d'un cadre constitutionnel de coordination des donateurs pour prolonger les efforts visant à appuyer la réforme constitutionnelle en Somalie.

28. À la demande du porte-parole du Parlement fédéral et du Premier Ministre, l'ONU a envoyé une mission d'évaluation des besoins électoraux qui, du 3 au 14 novembre, a procédé à l'analyse du cadre juridique et institutionnel régissant les élections à venir aux fins de formuler des recommandations sur l'appui que pourrait fournir l'ONU.

Démocratie et gouvernance

29. Les 28 et 29 août, l'ONU a organisé un atelier dirigé par le Gouvernement fédéral et consacré au renforcement des capacités du secteur public. Les participants ont entendu des fonctionnaires présenter de précédentes initiatives en la matière, les objectifs atteints ainsi que les progrès réalisés pour ce qui est de l'amélioration de la gestion de la fonction publique. Ils ont estimé que le renforcement de capacités spécifiques au niveau sectoriel devait s'accompagner du renforcement des capacités liées aux fonctions de gestion de la fonction publique. Cette stratégie devrait être mise en œuvre selon un ensemble de principes clairement définis et cadrés avec le plan de redressement économique élaboré par le Gouvernement, d'où l'idée de faire figurer le renforcement des capacités à tous les niveaux du Gouvernement dans le Pacte pour la Somalie en tant que thème intersectoriel et d'y identifier un ensemble de principes clefs. L'ONU coordonne la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités, et a notamment organisé une réunion de haut niveau à Nairobi, le 1^{er} novembre, à cet effet.

Secteur de la sécurité et état de droit

30. Les quatre thèmes prioritaires du deuxième objectif de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du Pacte pour la Somalie sont : le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité; l'intégration des forces de sécurité; la mise en œuvre d'un programme national pour les combattants désengagés et les jeunes à risque; et la sécurité maritime. Ces thèmes serviront de base à l'appui de la communauté internationale au cours des trois prochaines années. La participation active de l'exécutif, du Parlement fédéral et de la société civile à la définition de ces priorités constitue un signe encourageant de leur mise en œuvre. Le 27 août, le Président de la Somalie a annoncé la création du Conseil national de sécurité, qui a notamment établi les priorités suivantes : veiller au versement en temps voulu des indemnités dues à l'armée nationale et élaborer des politiques concernant la réglementation et l'inspection des compagnies de sécurité privées.

Défense

31. La MANUSOM a appuyé les efforts déployés par l'Union africaine pour commencer à mettre en œuvre de la résolution 2142 (2013) du Conseil de sécurité, et deux groupes de travail ont été créés, l'un sur le concept général d'opérations, et l'autre sur les modalités du financement d'un appui non létal aux forces armées nationales.

32. Un groupe de travail sur la logistique a été créé aux fins d'élaborer un système logistique pour les forces somaliennes. La MANUSOM a appelé l'attention des donateurs sur les difficultés rencontrées dans le versement des indemnités aux membres de l'armée et de la police, et fait valoir que le Gouvernement fédéral devait renforcer la coordination à cet égard. Des initiatives sont en cours pour étendre l'achat de systèmes communs de gestion des ressources humaines susceptibles d'être utilisés à la fois par l'armée, la police et les établissements pénitentiaires.

Combattants désengagés

33. Des avancées significatives ont été réalisées dans la mise en œuvre du programme national pour les combattants désengagés et les jeunes à risque. Après

de longues négociations, la MANUSOM et les dirigeants du centre de réinsertion pour jeunes Serendi sont convenus que le centre (et sa nouvelle antenne de Beledweyne) seraient alignés sur le programme national pour une période expérimentale de trois mois. Des projets visant à créer un centre de transition à Baidoa et à Kismayo sont également en cours, sous la direction du Secrétariat national chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

34. La MANUSOM et le PNUD ont terminé leur examen conjoint du cadre normatif du programme national le 29 septembre et ont pu cerner les risques pour l'ONU dans le cadre de son appui audit programme. Ce type de programme doit prévoir des mécanismes de surveillance du respect des droits de l'homme appropriés et des mesures d'atténuation des risques connexes, y compris la réalisation d'une évaluation des risques inhérents à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Les recommandations les plus importantes faites au Gouvernement fédéral portent sur la nécessité de déclarer sans attendre un moratoire complet sur l'imposition de la peine de mort par les tribunaux civils ou militaires dans l'ensemble de la Somalie; de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'amnistie générale; et de respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme s'agissant des combattants désengagés.

Police

35. Le Groupe de travail de la police et ses équipes spéciales, dirigés par la police somalienne et appuyés par la MANUSOM, le PNUD et les donateurs, ont aidé au renforcement de la coordination de l'appui international à la police somalienne, notamment grâce à la création et à la gestion d'un fonds d'affectation spéciale de 11 millions de dollars des États-Unis consacré à l'état de droit, comme le prévoit le Pacte pour la Somalie. Les équipes spéciales sur la formation, les ressources humaines, l'infrastructure et le matériel ont également aidé à l'identification des besoins opérationnels urgents et des lacunes graves en matière de capacités. Du 22 au 24 octobre, la MANUSOM a coordonné un atelier de trois jours organisé à Nairobi sur la promotion de la réforme de la police. Tenu avec le concours du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, il a réuni des représentants des forces de police somaliennes, de la MANUSOM, de l'AMISOM et des États-Unis. La MANUSOM a également coordonné l'assistance internationale fournie à la police, y compris la livraison de plus de 1 000 ensembles d'équipement de protection individuelle et du matériel informatique offerts par le Gouvernement japonais. Grâce au récent déploiement de policiers hors unités constituées de l'AMISOM vers d'autres zones reprises (dont Baidoa et Beledweyne) et à l'engagement pris par le Gouvernement turc de former pendant un an, en Turquie, 500 recrues somaliennes, le nombre de policiers formés devrait augmenter.

Systèmes judiciaire et pénitentiaire

36. La MANUSOM et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies [en particulier le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] ont continué d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre le plan stratégique national pour la réforme de la justice (2013-2015), conformément aux dispositions du mécanisme de coordination mondiale. L'ONU a favorisé la collaboration entre le Président de la Cour suprême et le Ministre de la justice, ce qui a conduit à un accord sur la remise

en activité du comité directeur des systèmes judiciaire et pénitentiaire, qui est le mécanisme national de coordination des systèmes judiciaire et pénitentiaire.

37. Pour aider à élaborer et à parachever le nouveau programme pluriannuel sur l'état de droit, des membres du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat ont effectué une mission du 13 au 26 novembre en vue de formuler un plan d'application de l'état de droit prenant en compte toutes les contributions des donateurs.

38. Afin d'améliorer les procédures d'admission et d'enregistrement des prisonniers, la MANUSOM a établi des formulaires qu'elle a présentés aux directeurs de prison de Mogadiscio et Garoowe, ainsi qu'au Vice-Ministre de la justice, qui a salué l'initiative. Du 29 octobre au 3 novembre, des agents pénitentiaires ont suivi à Mogadiscio un stage de perfectionnement soutenu par l'ONU, l'UNICEF, la MANUSOM et le PNUD pour que leurs compétences répondent aux normes internationales prévues, notamment en matière de traitement des prisonniers.

39. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué de fournir des services de soutien logistique et d'achat à l'ONU dans le cadre des stages qu'il organise à l'école de formation du personnel pénitentiaire de Garoowe et d'Hargeysa en vue de renforcer les compétences du personnel et d'améliorer la gestion des prisons. À Hargeysa, le Bureau construit un nouveau complexe pour le Ministère de la justice.

Sécurité maritime

40. La stratégie somalienne en matière de ressources et de sécurité maritimes, formulée le 11 septembre, offre un cadre d'amélioration des perspectives de croissance et de stabilité économiques dans la région. Certains signes encourageants indiquent que les mesures de lutte contre la piraterie ont permis une réduction sensible du nombre des attaques. Toutefois, la gouvernance et la sécurité ne se sont pas suffisamment améliorées pour avoir un effet dissuasif. Il est nécessaire de continuer à prendre des mesures visant à établir des forces de maintien de l'ordre compétentes, en mer ou à terre, et à créer des perspectives économiques adaptées et à les renforcer. L'ONU appuie ces efforts, y compris en accordant une assistance soutenue au processus politique et aux activités de renforcement de l'État. L'Organisation s'intéresse à la situation des gens de mer pris en otages par les pirates somaliens, fournit une assistance humanitaire lorsque cela est possible, et rapatrie les otages abandonnés à terre en Somalie, comme je l'explique dans mon rapport du 21 octobre sur la situation concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes (S/2013/623). Le 11 septembre, mon Représentant spécial a également participé à la troisième Conférence de haut niveau sur la lutte contre la piraterie.

Lutte antimines

41. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a continué de collaborer avec l'autorité somalienne chargée de la gestion des explosifs pour que la pollution par les explosifs de l'ensemble de la Somalie soit traitée conformément aux normes internationales. Les équipes de neutralisation des explosifs et munitions des forces de police somaliennes, qui ont été formées par le Service de la lutte antimines de

L'Organisation des Nations Unies, ont poursuivi leurs opérations à Mogadiscio, à Baidoa et à Beledweyne, intervenant sur 21 engins explosifs improvisés et éliminant 515 engins non explosés. L'équipe de sûreté portuaire de la police somalienne, formée elle aussi par le Service de la lutte antimines, a poursuivi ses opérations sous-marines pour s'assurer que le port n'était menacé par aucun engin explosif. Il a également continué ses opérations de déminage dans les zones urbaines de Beledweyne, éliminant 110 engins non explosés et sensibilisant 13 765 personnes aux dangers posés par ces engins. Le Service de la lutte antimines a envoyé quatre équipes de sensibilisation aux dangers des mines aux points de passage clés de Diff, Doble et Waldeyna, pour faire connaître aux rapatriés les dangers que constituent les engins explosifs. Au cours de la période à l'examen, les équipes ont informé environ 23 000 personnes qui tentaient de retourner en Somalie.

42. Dans l'ensemble des quatre secteurs, les équipes de déminage de l'AMISOM ont procédé en toute sécurité à la destruction de 253 engins non explosés et de 19 engins explosifs improvisés.

C. Droits de l'homme et protection

43. Au cours d'une séance extraordinaire du Cabinet réuni le 27 août, le Gouvernement fédéral a adopté la feuille de route post-transition de la Somalie en matière de droits de l'homme pour la période 2014-2015. Le 24 septembre, mon Représentant spécial, le Représentant de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, Mahamat Saleh Annadif, le Premier Ministre, Abdi Farah Shirdon, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari, et des représentants de quatre organisations non gouvernementales locales, ont participé au dialogue interactif de haut niveau consacré exclusivement à la Somalie qui s'est tenu au Conseil des droits de l'homme à Genève, au cours duquel il a été principalement question de la mise en œuvre de la feuille de route.

44. L'ONU a continué de travailler sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes en Somalie. À cet égard, la MANUSOM, l'UNSOA et l'AMISOM se sont accordés, le 16 octobre, sur une stratégie commune et un groupe de travail mixte a été créé. Une étude a été lancée sur l'appui que l'ONU fournit aux forces de sécurité nationales somaliennes.

45. À la suite de la tentative d'assassinat d'Ahmed Madobe à Kismayo, le 12 septembre, au moins 20 hommes ont été portés disparus. Selon des témoignages recueillis par la MANUSOM, la milice « Ras Kamboni » serait responsable d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées et des mauvais traitements infligés à des civils d'origine non-ogadeni habitant Kismayo.

46. Les expulsions forcées des déplacés se trouvant à Mogadiscio se sont poursuivies malgré les efforts de l'ONU tendant à les faire régler. Les personnes expulsées ont été transférées vers d'autres camps sans aucune planification préalable, ce qui les expose davantage à de nouvelles violations de leurs droits, y compris à des violences sexuelles. La plupart des familles expulsées ont été emmenées vers la zone K7-K13, le long de la route d'Afgooye, tandis qu'un petit nombre regagnaient leur lieu d'origine. En septembre, au moins 300 familles déplacées ont été expulsées des camps de Mogadiscio. Toutefois, ces chiffres estimatifs sont globalement en baisse depuis le mois d'août, au cours duquel 5 800

familles de déplacés avaient été obligées de quitter leurs refuges temporaires dans des camps formels et informels de Mogadiscio. Au début du mois d'octobre, la police somalienne a expulsé des orphelins, des femmes célibataires chefs de famille, des personnes handicapées, y compris des déficients visuels, ainsi qu'environ 2 000 membres de la communauté d'accueil du camp de Majo, à Mogadiscio.

47. Le 1^{er} novembre, le Gouvernement fédéral a empêché l'expulsion illégale de 35 familles dont certains membres étaient déficients visuels. L'ONU a continué de travailler avec le Gouvernement afin de trouver un endroit où réinstaller les personnes expulsées de Mogadiscio et d'élaborer et d'adopter des règles d'expulsion contraignantes qui soient conformes au droit international des droits de l'homme. Toutefois, les mesures préalables d'expulsion prises par les responsables des camps, connus sous le nom de « portiers », et la diminution des activités humanitaires à la suite de l'attaque menée le 19 juin contre le complexe commun des Nations Unies ont compromis le plan global du Gouvernement fédéral en faveur des déplacés à Mogadiscio.

Protection de l'enfance

48. Au cours de la période concernée, quelque 449 cas de violations graves des droits de l'enfant (355 garçons et 65 filles) ont été signalés. Il s'est agi en particulier d'enlèvements, de recrutement, d'assassinats et de mutilations d'enfants. La plupart de ces cas concernaient le centre et le sud du pays. Depuis le début de 2013, 1 100 enfants (863 garçons et 237 filles) précédemment associés à des forces ou à des groupes armés ou en danger (des enfants vivant dans la rue, par exemple), ont bénéficié de programmes de réintégration. Parmi eux, 110 (65 garçons et 45 filles) sont inscrits à l'école alors que les autres suivent une formation professionnelle.

49. Le 12 septembre, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé a tenu sa deuxième réunion de 2013. Par le biais du Ministère de la défense, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de signer la Convention relative aux droits de l'enfant et d'arrêter des procédures opérationnelles permanentes sur la manière de s'occuper des enfants précédemment associés à des forces ou à des groupes armés. L'UNICEF a continué de collaborer avec le Ministère de la justice en vue de ratifier la Convention. Le processus d'établissement des documents devant être soumis au Parlement fédéral est en cours.

50. En septembre, le Gouvernement fédéral a lancé une campagne destinée à permettre à 1 million d'enfants et de jeunes d'avoir accès à l'éducation. Le programme triennal bénéficie de l'appui de l'UNICEF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires.

Prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes

51. La démarginalisation des femmes, en particulier leur participation aux processus nationaux, régionaux et locaux d'élaboration des politiques et de réconciliation, demeure essentielle à la paix et à la stabilité en Somalie. L'action en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, menée notamment par le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, a permis d'intégrer des dispositions relatives à cette problématique dans tous les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État du « New Deal » pour

la Somalie. Le Gouvernement fédéral s'emploie actuellement à établir un processus global visant à appuyer l'élaboration d'une politique nationale en matière de parité des sexes et du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000).

52. Une approche commune au Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et au Groupe des politiques et de la médiation de la MANUSOM est en cours de définition et vise à déterminer le meilleur point de départ à adopter par les femmes pour participer aux processus nationaux d'élaboration des politiques et de prise de décisions, notamment dans le contexte actuel de la formation de l'État.

Violences sexuelles et sexistes

53. Les efforts et les moyens que le Gouvernement consacre à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles restent très limités. Des viols continuent d'être signalés dans l'ensemble du pays et environ 30 % à 50 % de ces violences concernent des enfants. Tous les cas recensés concernant des enfants ont reçu le soutien de l'UNICEF. Au Puntland, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le PNUD ont dispensé aux policiers une formation sur le traitement approprié des cas de violence sexuelle. L'UNICEF et le PNUD collaborent à l'élaboration d'un guide pour former les policiers à la prévention des actes de violence sexuelle, à la manière d'y remédier, notamment par la réalisation d'enquêtes, ainsi qu'à la protection de l'enfance. Le Groupe de travail sur la réinstallation des déplacés forme les policiers aux cas de violence sexuelle et à la protection de l'enfance. Les policiers ainsi formés seront ensuite envoyés dans le nouveau camp pour déplacés de Daynile (Banadir), pour assurer la protection des femmes et des enfants.

54. La MANUSOM a continué de suivre l'affaire du viol d'une jeune femme de 19 ans commis en réunion par des soldats de l'AMISOM dans le camp de Maslah, à Mogadiscio. De sérieux doutes planent sur la manière dont l'enquête a été menée et les personnes ayant un lien avec l'affaire auraient fait l'objet de tentatives d'intimidation.

55. Le Gouvernement fédéral a demandé à l'UNICEF de l'aider à élaborer une loi sur les violences sexuelles ainsi qu'un protocole sur les violences sexistes aux fins de renforcer sa responsabilité et son action systémique contre les violences sexuelles.

56. Les autorités du « Somaliland » ont signalé le chiffre alarmant de 239 viols commis durant les mois de septembre et d'octobre. La majorité des victimes, que ce soit dans le sud ou au centre de la Somalie, sont des femmes et des filles déplacées. Au « Somaliland », les victimes n'habitent pas seulement les camps de déplacés mais sont issues également des communautés d'accueil et appartiennent dans certains cas à des familles aisées.

D. Situation humanitaire

57. En dépit de quelques améliorations, les besoins demeurent considérables et les avancées fragiles. Pour la première fois en cinq ans, le nombre de personnes en situation de crise et nécessitant une aide d'urgence, est passé sous le seuil du million, s'établissant à 870 000 personnes. À ce chiffre s'ajoutent 2,3 millions de personnes qui éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins alimentaires de base et sont vulnérables aux chocs. Les taux de malnutrition restent parmi les plus

élevés au monde avec 206 000 enfants âgés de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition aigüe contre 215 000 en janvier. D'autres problèmes se posent, tels que les obstacles rencontrés par les organisations humanitaires pour accéder aux populations en détresse, les épidémies et les déplacements prolongés. Durant la première semaine de novembre, les inondations dues aux crues ont touché près de 23 400 personnes dans les districts de Jawhar et de Balcad (Chébéli Dhexe). Les organisations humanitaires ont continué de prêter leur concours au colmatage des brèches ouvertes dans les rives des cours d'eau. Le 10 novembre, un cyclone tropical a frappé le Puntland, région qui a été déclarée en état de catastrophe naturelle par les autorités le jour suivant. Des pluies torrentielles et des crues éclaircies ont provoqué la mort d'environ 100 personnes et entraîné de lourdes pertes de bétail.

58. Les services humanitaires continuent d'aider les ménages à satisfaire leurs besoins élémentaires et de renforcer leur résilience aux chocs, en mettant l'accent sur les moyens de subsistance, l'élevage et l'agriculture. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'UNICEF et le PAM ont entrepris conjointement de mener des consultations au niveau des districts et de faire participer les villages à la planification, afin d'orienter leurs travaux sur la résilience. Dans le district de Doolow (Gedo), cette démarche a conduit à réhabiliter des équipements nécessaires à la production, dont des systèmes d'irrigation et des routes de desserte. Durant les neuf premiers mois de l'année 2013, le programme de rémunération en espèces du travail a fourni des emplois temporaires à 35 000 ménages somaliens permettant d'injecter 4,4 millions de dollars dans les secteurs les plus vulnérables de l'économie. Deux cent-vingt canaux d'irrigation, 76 routes de desserte et 223 prises d'eau, entre autres, ont été réhabilités. Au cours de la période considérée, le PAM a fourni une aide à quelque 853 000 personnes par mois, notamment par le biais d'activités de renforcement de la résilience.

59. Au 1^{er} novembre, on dénombrait 180 cas confirmés de polio, dont la plupart s'étaient déclarés au cours des trois mois ayant suivi l'apparition de l'épidémie en mai. Les organisations humanitaires ont continué de mener des campagnes de vaccination de masse, immunisant plus de quatre millions de personnes. Depuis le 19 juillet, aucun nouveau cas n'a été signalé à Mogadiscio, foyer de l'épidémie, ce qui témoigne de l'efficacité de ces campagnes.

60. Durant la période considérée, les services d'aide humanitaire ont cherché à combler les carences d'ordre sanitaire et alimentaire les plus graves dues au retrait de Médecins sans frontières. Avant l'annonce de son retrait, le 14 août, celle-ci avait dénoncé des attaques contre les membres de son équipe et le fait que, de plus en plus souvent, leurs auteurs demeuraient impunis. Médecins sans frontières dispensait des soins dans 20 centres sanitaires, dont un grand nombre dans des zones reculées du pays. Les partenaires ont exprimé le souhait de continuer à faire fonctionner 14 des structures mises en place par l'organisation, pour un coût estimé à 14 millions de dollars par an. Une initiative a été lancée pour prélever 3 millions de dollars sur le fonds humanitaire commun pendant une période de six mois et combler ainsi le déficit de financement qui s'élève à 9,6 millions de dollars sur l'année.

61. Plus de 600 civils blessés par des armes ont reçu des soins dans les hôpitaux bénéficiant d'une aide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Mogadiscio et 250 autres, dont 15 enfants âgés de moins de 5 ans, ont été traités à l'hôpital de Kismayo.

62. Selon les informations fournies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 30 000 personnes pourraient avoir franchi la frontière du pays en provenance d'Éthiopie ou du Kenya en 2013, dont 2 100 en septembre. Ces déplacements sont souvent saisonniers ou temporaires. Les partenaires ont continué d'insister sur le fait qu'il fallait que les retours soient volontaires, tout en soulignant que les conditions n'étaient pas encore réunies pour permettre qu'ils s'effectuent à une grande échelle. Le 10 novembre, à cet égard, le Vice-Président du Kenya, William Ruto, la Vice-Première ministre somalienne, Fawzia Yusuf Adam, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont signé à Nairobi un accord tripartite relatif au rapatriement volontaire des réfugiés somaliens. Une commission réunissant des responsables du Kenya, de la Somalie et du HCR a été créée pour définir les modalités de rapatriement.

63. Au moment de l'établissement du présent rapport, 48 % seulement des 1,15 milliard de dollars demandés au titre de l'appel global avaient été réunis. Les fonds ont servi avant tout à sauver des vies, et il est nécessaire de stimuler les investissements cruciaux dans le domaine de la résilience.

E. Relèvement et développement sur les plans social et économique

64. Le lancement du Pacte pour la Somalie a permis de recueillir des annonces de contributions s'élevant à 2,4 milliards de dollars, montant constitué de fonds émanant à la fois d'anciens et de nouveaux donateurs. Le Pacte offre un cadre stratégique global pour la coordination des efforts faits au plan politique, de la sécurité et du développement, en vue de la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix et d'édification de l'État de 2014 à 2016. Les priorités de développement concernant le « Somaliland » font partie intégrante du Pacte et sont l'objet d'un accord spécial rattaché à son plan de développement national.

65. Le Gouvernement fédéral a également mis au point un plan de secours d'urgence (voir par. 30) qui met l'accent sur la remise en état et le développement des infrastructures essentielles, la création d'emplois et la formation professionnelle, l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires et le renforcement des capacités des principales institutions chargées de gérer les ressources naturelles.

66. À l'appui du Pacte, les Nations Unies ont mis en place un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires qui coexiste avec la Facilité de financement spécial et les nouveaux fonds d'affectation spéciale créés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Tous ces mécanismes seront régis par les dispositions générales relatives à la gouvernance et par les normes communes d'établissement de rapports définies dans le Pacte.

67. La question de la cessation des envois de fonds en Somalie a fait l'objet d'une mobilisation constante depuis l'annonce faite par la banque britannique Barclays, en juin 2013, de mettre un terme à ses relations avec les sociétés somaliennes gérant ces envois de fonds. Chaque année, le montant total des fonds envoyés en Somalie atteint au moins 1,2 milliard de dollars et représente 30 % du produit intérieur brut. Environ 40 % de la population est tributaire de ces envois qui lui permettent d'accéder aux services de base en matière d'éducation, de santé et d'alimentation. Les organisations non gouvernementales et les groupes de défense des intérêts de la population sont notamment préoccupés par le fait que d'autres banques

internationales pourraient emboîter le pas à la Barclays et mettre un terme à leurs relations avec les sociétés somaliennes gérant les envois de fonds.

68. Le 20 septembre, le Gouvernement fédéral a nommé pour la première fois une femme, Yussur Abrar, au poste de Gouverneur de la Banque centrale. M^{me} Abrar a démissionné sept semaines plus tard, au motif qu'elle aurait subi des pressions pour commettre des malversations. La situation montre bien combien il importe de renforcer la gestion des finances publiques, de réformer la Banque centrale et de faire en sorte que la communauté internationale apporte un soutien durable et prévisible au renforcement des capacités gouvernementales.

F. Sanctions ciblées

69. Lors des consultations qu'il a tenues le 13 septembre 2013, le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sur les orientations données par le Comité s'agissant des mesures que les États Membres sont tenus de prendre pour prévenir l'importation de charbon de bois de Somalie en application de la résolution 2036 (2012) du Conseil. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a également présenté au Comité des propositions de solutions respectueuses de l'environnement en vue d'éliminer l'utilisation du charbon de bois prohibé.

70. Conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la résolution 2111 (2013), le Conseil de sécurité a reçu le premier rapport du Gouvernement fédéral le 30 octobre 2013.

G. Coordination de l'action internationale

71. L'Organisation des Nations Unies a agi rapidement pour aider le Gouvernement fédéral à mettre en œuvre les dispositions du Pacte, en appuyant sur le plan logistique l'ensemble des mécanismes de coordination et, sur le plan technique, la réalisation de chacun des objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Le mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a été officiellement lancé le 28 octobre et une première réunion du Forum de partenariat de haut niveau devrait avoir lieu plus tard dans l'année à Mogadiscio.

IV. Appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie

72. Afin de mieux coordonner leurs activités, les hauts responsables de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont tenu leur troisième réunion en octobre. Dans le même temps, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a continué de fournir un appui logistique aux 17 731 membres du personnel en tenue de l'AMISOM, déployés dans les quatre secteurs de la Somalie, dont 17 278 militaires, 2 unités de police constituées et 235 policiers; cet appui a également concerné 17 membres du personnel civil de la Mission.

73. Au cours de la période considérée, le Bureau d'appui a facilité la relève de 1 700 soldats burundais, 2 930 soldats ougandais et 3 810 soldats kényans à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission.

74. Une opération conjointe de vérification a été réalisée avec l'Union africaine au cours des relèves. En outre, 37 officiers d'état-major du quartier général de l'AMISOM ont été relayés, et 34 autres ont été déployés à Mogadiscio.

75. Le Bureau d'appui a commencé d'étendre le camp qu'il occupe avec l'AMISOM à Mogadiscio, afin d'y installer 90 lits supplémentaires, et a entrepris de construire une plateforme de secteur, des bâtiments préfabriqués et un parc de stationnement à Baidoa. Une autre plateforme de secteur est également en cours de construction à Beledweyne ainsi qu'une plateforme aéroportuaire et des hangars à Baledogle pour l'UNSOA.

76. L'UNSOA a continué de renforcer le soutien qu'il apporte à l'AMISOM en matière de communication et d'informatique, dont 200 téléphones au titre d'un projet d'aide sociale financé par le Fonds d'affection spéciale en appui à l'AMISOM. Il a contribué à la connectivité des réseaux informatiques et de communication au nouveau quartier général de la Mission à Nairobi.

77. L'UNSOA a poursuivi son appui médical à l'AMISOM, organisant 35 vols pour l'évacuation, le transfert, le redéploiement et le rapatriement de 63 membres du personnel de la Mission. Il a également organisé des formations avant déploiement, sur le théâtre des opérations et autres, à l'intention de 429 membres du personnel de la Mission.

78. En réponse à l'offre du Gouvernement tchadien de fournir à l'AMISOM des hélicoptères de combat et de transport, une équipe technique composée de représentants de l'Union africaine et du Bureau d'appui s'est rendue au Tchad du 8 au 14 octobre en vue d'évaluer les appareils et leurs équipages. L'équipe a conclu que les hélicoptères étaient opérationnels mais que des membres d'équipage qualifiés faisaient défaut.

79. Le 18 octobre, l'UNSOA a affrété et mis en service un hélicoptère de transport à Mogadiscio pour aider l'AMISOM dans le transport du personnel entre Nairobi et Mogadiscio, ainsi que d'un secteur à l'autre. Il a également transféré 14 véhicules blindés de transport de troupes de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) à Mogadiscio. Ces véhicules, arrivés à destination le 4 novembre, seront utilisés par le quartier général de l'AMISOM pour assurer la sécurité du Groupe des transports lourds et du Groupe du génie et exécuter les tâches liées à la sécurité sur le site de l'aéroport international de Mogadiscio.

80. L'Équipe mixte d'appui à l'information Union africaine/ONU, placée sous la direction du Bureau d'appui, est présente en permanence dans les quatre secteurs de la Mission, de façon à mieux répondre aux besoins de l'AMISOM et de la MANUSOM en matière d'appui à la communication stratégique.

81. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM a continué de jouer un rôle crucial dans l'exécution des activités de l'UNSOA. Depuis la publication de mon dernier rapport, il n'a reçu aucune contribution. Au moment de l'établissement du présent rapport, le solde inutilisé s'élevait à 21 millions de dollars.

V. Présence des Nations Unies en Somalie

Renforcement

82. Au 7 novembre, 329 membres du personnel recruté sur le plan international pour le compte de la MANUSOM et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies étaient en poste en Somalie. Les conséquences de l'attaque perpétrée contre le complexe commun des Nations Unies le 19 juin ont continué d'entraver la bonne conduite des opérations menées par l'ONU à Mogadiscio. À la fin d'octobre, le groupe des dirigeants de l'équipe de pays des Nations Unies a approuvé un document de réflexion sur la réouverture du complexe de Mogadiscio.

Effectif de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

83. Au 15 novembre, le personnel de la MANUSOM comptait 54 personnes, dont 45 membres du personnel recruté sur le plan international à titre permanent (38 agents recrutés sur le plan international et 7 agents fournis par des gouvernements), 9 membres du personnel recruté sur le plan international à titre temporaire et 18 membres du personnel recruté sur le plan national. Parmi les membres du personnel recrutés sur le plan international, 37 sont en poste à Mogadiscio, 4 à Garoowe et 3 à Nairobi. Ma Représentante spéciale adjointe pour la Somalie, Fatiha Serour, a pris ses fonctions le 10 novembre.

84. La MANUSOM a ouvert des antennes à Baidoa et à Kismayo, respectivement les 9 et 11 septembre, ce qui lui permet de s'entretenir sur place avec des interlocuteurs locaux, et de suivre l'évolution de la situation. Un membre du personnel recruté sur le plan international a été nommé chef par intérim de chacune des ces antennes. La Mission a continué de renforcer sa présence, d'accroître ses capacités, d'améliorer la sécurité et d'agrandir les locaux en vue d'accueillir du personnel supplémentaire. Du fait de la non-reconnaissance du mandat de la MANUSOM par le Somaliland, l'antenne de la Mission à Hargeysa n'a mené aucun travail de fond en rapport avec ledit mandat.

Intégration

85. Au début d'octobre, les entités des Nations Unies en Somalie sont convenues de rattacher les initiatives actuelles et nouvelles au Pacte et aux stratégies de coordination élaborées dans ce cadre. Par la suite, elles ont mis au point le cadre stratégique intégré en se fondant sur les priorités définies dans le Pacte.

86. La MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi leur étroite collaboration en matière de gouvernance, de réforme constitutionnelle, d'élections et d'état de droit, de sécurité et de désengagement des combattants. Des consultations sont en cours pour déterminer la composition de l'équipe intégrée d'appui constitutionnel qui devrait jeter les bases d'une collaboration entre tous les acteurs concernés à l'appui de la réforme constitutionnelle. Le Groupe chargé de l'état de droit et des organes de sécurité de la MANUSOM est désormais une structure pleinement intégrée regroupant du personnel de la Mission et du PNUD opérant dans le cadre de la Section de la police et de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires.

Sûreté et sécurité du personnel

87. L'insécurité a continué de s'aggraver, faisant peser des menaces sur le système des Nations Unies, le personnel diplomatique et les responsables gouvernementaux, ce qui, compte tenu des conditions générales de sécurité dans le pays, a empêché la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies d'agir efficacement.

88. À la suite de l'attaque perpétrée le 19 juin contre le complexe commun des Nations Unies à Mogadiscio, l'ONU, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral ont redoublé d'efforts pour renforcer les mesures de sécurité, mieux analyser l'information et améliorer les procédures de coordination. En particulier, des mesures sont prises conjointement en vue d'améliorer les dispositifs sécurisant les installations des Nations Unies, la route menant à l'aéroport et le palais présidentiel et, dans cette optique, les forces somaliennes et l'AMISOM conduisent de multiples opérations de sécurité statique et effectuent des patrouilles. La formation dans ce domaine dispensée à tout le personnel avant son déploiement en Somalie se poursuit à la même fréquence.

89. Les sites accueillant les membres de l'équipe de pays des Nations Unies à Mogadiscio, hors de l'enceinte de l'aéroport international, ont été réaménagés afin de répondre aux normes de sécurité requises. La plupart d'entre eux devraient atteindre un niveau de sécurité satisfaisant pour permettre le déploiement de personnel durant le premier trimestre de 2014. Le principal complexe des Nations Unies situé dans l'enceinte de l'aéroport a subi également d'importants travaux de réfection. L'AMISOM continue de sécuriser le périmètre extérieur de l'aéroport et devrait être à même de déployer des soldats et des moyens supplémentaires dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2124 (2013), en vue de développer et de maintenir en état les infrastructures de sécurité nécessaires, les positions défensives et les bases opérationnelles avancées pour la force d'intervention rapide. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'est rendu à Mogadiscio afin d'évaluer la situation et de s'entretenir avec les partenaires sur le terrain.

90. En dépit de ces efforts, des problèmes importants persistent en matière de sécurité du personnel, à différents niveaux. Conformément aux dispositions de la résolution 2124 (2013), on a commencé à planifier le déploiement d'un groupe de gardes des Nations Unies. Une mission de reconnaissance conduite par le Bureau des affaires militaires a été déployée à Mogadiscio du 11 au 14 novembre. Les besoins spécifiques requis pour la mise en place du groupe des gardes seront soumis au Conseil de sécurité.

VI. Observations

91. La Somalie continue de s'acheminer vers un élargissement et un renforcement de l'autorité de l'État malgré des problèmes considérables au niveau de la sécurité et sur le plan politique. La consolidation des institutions de l'État est bien avancée. À Mogadiscio en dépit de nombreuses difficultés, l'aube d'une nouvelle ère est évidente et les travaux de construction et la vie sociale connaissent une résurgence sans précédent. Le partenariat de la communauté internationale s'avère essentiel en cette période d'espoir et d'optimisme renouvelés.

92. Pour cette nouvelle phase, le Pacte pour la Somalie fournit un cadre général et novateur aux initiatives internationales menées à l'appui des efforts déployés par les Somaliens. Je demande instamment aux partenaires d'honorer les engagements qu'ils ont pris à Bruxelles et d'aligner leurs activités sur les priorités de la Somalie.

93. Le chemin à parcourir pour stabiliser la Somalie est encore long mais je suis encouragé par le nouveau souffle qu'apportent les initiatives nationales de promotion de la réconciliation et de l'ouverture menées à l'échelon du pays par le Gouvernement fédéral. Il convient de faire fond sur ce nouvel élan. Le processus en cours de mise en place d'autorités régionales est essentiel à la mise sur pied d'un système fédéral dans le pays, même s'il s'agit là d'une tâche difficile. Le temps presse. J'appelle le Gouvernement fédéral à redoubler d'efforts pour poursuivre le dialogue avec les régions et finaliser le processus de révision constitutionnelle aussi rapidement que possible, s'agissant notamment de la création d'États fédéraux. L'Organisation des Nations Unies est toute disposée à soutenir la Somalie dans cette tâche essentielle.

94. Le Gouvernement fédéral a demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui fournir une assistance politique et technique pour les élections de 2016, notamment en soutenant les efforts qu'il déploie pour réviser la Constitution provisoire, créer des États fédéraux et tenir un référendum national sur une constitution définitive. L'Organisation des Nations Unies collaborera étroitement avec ses partenaires internationaux pour fournir toute l'assistance possible.

95. En dépit des progrès réalisés, la Somalie continue d'être confrontée à d'énormes problèmes en matière de sécurité tant à Mogadiscio que dans les régions. Je demeure extrêmement préoccupé par le ralentissement de la lutte contre les insurgés du Mouvement des Chabab. Bien que les Chabab soient affaiblis par des divisions internes, il ne faut pas leur donner l'occasion de se relever et de se ressaisir. Le récent attentat-suicide dans le centre commercial de Westgate à Nairobi et les meurtres et assassinats sélectifs qui ont encore lieu sur le territoire somalien constituent un rappel brutal du danger omniprésent que les Chabab représentent.

96. Je félicite le Gouvernement fédéral, l'AMISOM et les forces éthiopiennes de tous les efforts qu'ils déploient pour stabiliser la situation en matière de sécurité en Somalie en dépit des menaces continues et des attaques asymétriques des Chabab. Leurs sacrifices sont dûment reconnus. La communauté internationale entend les soutenir pour ramener la paix en Somalie et stabiliser le pays. La résolution [2124 \(2013\)](#) est la preuve que la communauté internationale est déterminée à appuyer les opérations de sécurité en Somalie jusqu'à la stabilisation du pays. Je souhaite exprimer toute ma gratitude à l'Union européenne et aux autres partenaires internationaux pour l'appui qu'ils apportent à l'AMISOM. Je souligne que des avancées dans le secteur de la sécurité ne peuvent devenir réalité que grâce à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée qui combine la volonté politique, l'appui à la consolidation de la paix, l'état de droit et le développement.

97. Je rends également hommage aux pays donateurs et aux autres partenaires pour l'appui qu'ils continuent de fournir au Gouvernement fédéral afin de l'aider à renforcer les institutions chargées de la sécurité. Il nous faut soutenir ces efforts et fournir aux forces de sécurité nationales l'équipement et les moyens dont elles ont besoin pour lutter contre les insurgés. Le Gouvernement fédéral s'emploie à diriger et contrôler le processus mais la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour renforcer ses institutions et permettre au Gouvernement fédéral de

progressivement s'acquitter de toutes ses responsabilités en matière de sécurité. À cette fin, j'encourage tous les donateurs à faire des contributions générales au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM afin de soutenir l'armée nationale somalienne dans ses opérations communes avec l'AMISOM, conformément à la résolution 2124 (2013). Je tiens à rappeler qu'il importe que cet appui respecte pleinement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

98. La MANUSOM a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la résolution 2124 (2013); elle doit synchroniser les initiatives militaires, le processus politique et la consolidation de la paix et s'assurer que les efforts déployés par le Gouvernement fédéral, l'AMISOM et les autres partenaires internationaux sont bien coordonnés, notamment par le biais des mécanismes établis dans le cadre du « New Deal ».

99. Conformément au paragraphe 28 de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité, j'appelle les États Membres à ne pas enfreindre l'interdiction d'exporter du charbon de bois, telle que définie dans la résolution 2036 (2013). J'ai chargé mon Représentant spécial de collaborer avec le Gouvernement fédéral et les États Membres pour trouver une solution globale à la production et à l'exportation illégales et continues de charbon de bois somalien.

100. Les difficultés inhérentes à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État sont nombreuses et protéiformes. Il est urgent de créer des institutions responsables, inclusives et transparentes, tant dans le secteur privé que public, et de renforcer celles qui existent. Sans les capacités institutionnelles nécessaires et une amélioration de la gestion des finances publiques, le Gouvernement fédéral ne sera pas à même de fournir les services que la population somalienne, qui n'a que trop souffert, attend. La désillusion du public pourrait mettre en danger les progrès réalisés jusqu'à présent. J'appelle par conséquent instamment la communauté internationale à fournir à la Somalie toute l'assistance possible afin de lui permettre d'aller de l'avant.

101. Je me félicite des efforts déployés par le peuple et le Gouvernement somaliens pour mettre au point le Pacte pour la Somalie. L'adoption du Pacte a bien montré que la communauté internationale était prête à opérer différemment en Somalie et apporterait son appui au Gouvernement fédéral pour permettre à la Somalie de se stabiliser. La difficulté consiste maintenant à réaliser les priorités pour chaque objectif de consolidation de la paix et d'édification de l'État et d'assurer le respect des principes de partenariat. Il s'agit du premier pacte de cet ordre et l'on attend de la Somalie et de ses partenaires internationaux qu'ils le mettent en œuvre de façon coordonnée et en temps voulu. L'Organisation des Nations Unies est disposée à jouer le rôle qui est le sien.

102. La prochaine élection présidentielle indirecte au Puntland offrent une occasion de faire progresser la bonne gouvernance dans cette région. Un processus transparent et crédible permettra d'y promouvoir la réconciliation. Je demande instamment aux autorités et à la population du Puntland de s'en tenir à un processus pacifique auquel adhèrent toutes les parties prenantes.

103. Je me félicite que le Gouvernement fédéral se soit engagé à placer les droits de l'homme au cœur de son programme de réforme et lui demande instamment de

respecter ses engagements en la matière. L'adoption de la feuille de route sur les droits de l'homme après la transition constitue un progrès important. Il faut maintenant faire de cet engagement politique un plan d'action national. Une commission nationale des droits de l'homme et un ministère des droits de l'homme doivent également être créés. Pendant que la MANUSOM aide le Gouvernement fédéral à mettre en œuvre la feuille de route, je demande aux donateurs de jouer leur rôle en apportant leur soutien. La pleine représentation et la pleine participation des femmes sont essentielles en matière de paix durable et de développement. Je demande par conséquent au Gouvernement fédéral de s'assurer que les droits fondamentaux des femmes sont protégés et promus dans toutes les stratégies, politiques et lois.

104. Pour la première fois en cinq ans, le nombre de personnes ne connaissant pas la sécurité alimentaire en Somalie est tombé en dessous du million. Les besoins restent cependant importants et il faut renforcer l'aide dans l'ensemble du pays pour consolider des progrès encore fragiles. Le sous-financement de l'appel humanitaire pour la Somalie s'est traduit par celui des programmes axés sur la résilience qui sont nécessaires pour briser le cycle des crises humanitaires et des interventions qu'elles entraînent. Je demande instamment aux partenaires de la Somalie de s'engager de nouveau à soutenir l'appel humanitaire triennal afin de renforcer les capacités des communautés et des autorités somaliennes et d'éviter ainsi de futures catastrophes humanitaires. J'appelle également tous les acteurs à faciliter l'accès des organismes humanitaires en toute sécurité à tous les Somaliens qui ont besoin d'une aide, en particulier les enfants, afin notamment qu'ils bénéficient de vaccinations vitales contre la polio et autres maladies.

105. Je conclus en rendant hommage à mon Représentant spécial, Nicholas Kay et aux membres du personnel de la MANUSOM, de l'UNSOA et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le travail difficile qu'ils effectuent. J'apprécie grandement les sacrifices qu'ils consentent au nom de la paix en Somalie. Je remercie également le Gouvernement fédéral, l'Union africaine, les pays qui fournissent des troupes à l'AMISOM, l'IGAD, l'Union européenne, les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour l'appui qu'ils n'ont cessé d'apporter au processus de paix en Somalie. Nous devons faire fond sur les espoirs du peuple somalien, renforcer le partenariat et redoubler d'efforts pour soutenir le peuple et le Gouvernement somaliens.

Carte

